



le Caylar

- | | |
|---|-------------------------|
| Zones urbaines | Zones agricoles |
| Usp - Centre dense avec qualité patrimoniale | A - Agricole |
| Uspat - Résidentiel avec qualité patrimoniale | Np - Paysages |
| Ue - Activités économiques | Apast - Pastoral |
| Uec - Activités artisanales ou commerciales | Ath - Zone humide |
| Zones à urbaniser | Zones naturelles |
| Uau - Ouverte - Constante habitat | N - Naturelle |
| Uae - Fermée - Activités économiques | Ni - Lisière |
| | Np - Paysage |
| | Npv - Photovoltaïque |
| | Nth - Zone humide |

- Prescriptions réglementaires**
- ▲ Élément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré ponctuel)
 - Bâti
 - Bâti autorisé à changer de destination
 - ▲ Élément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré linéaire)
 - Espace boisé classé
 - ▲ Élément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré surfacique)
 - Emplacement réservé
 - Secteur avec orientation d'aménagement et de programmation
- Risques naturels**
- Risqué de 20 mètres de part et d'autre de l'axe des cours d'eau (report à titre indicatif)
 - Secteurs de risques graves par ruissellement

- Bâti
- Parcelle
- AFS
- Bande de recul applicable en dehors des espaces urbanisés au titre de l'article L111-6 du code de l'urbanisme

Liste des emplacements réservés

Numéro	Libellé de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Superficie
01	ER - D609 - 10m à gauche de l'axe RD609 - cheminement doux entre le village et le camping	CD34	4337 m ²
02	ER - Création stationnement public pour la zone d'activités du Caylar	Commune	1345 m ²
03	ER - Création trottoir	Commune	351 m ²
04	ER - Création passage piéton	Commune	222 m ²

